

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 novembre à 20h00, le conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur RIO Olivier, Maire. Étaient présents M. RIO Olivier, Maire, Mme DUWATTEZ, MM. MERLET et POIRON, Adjoints, Mme BIRAUD, MM. CHAUVEAU, CHESNAYE, Mme DE FREITAS, MM. FONTAINE, GARNIER, Mme HALLOPÉ, MM. LEBLANC, LOISEAU, Mme GIRARD et M. PROUTIERE

**Secrétaire de séance :** Michel LEBLANC

**Convocation le :** 12 novembre 2021

**Objet : VOTE DES TARIFS 2022 DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et approuve à l'unanimité les tarifs 2022 suivants :

ACTIVITES		MCL Salle Prosper Gaschet	Salle N°2	Salle Grande Fontaine *	Salles Maison des Associations	Salle Abbé Guédon
Vin d'honneur pour mariage	Chanteloup	175 €		70 €		
	Extérieur	325 €		80 €		
Mariage 1 jour	Chanteloup	350 €				
	Extérieur	500 €				
Utilisation privée familiale moins de 70 personnes	Chanteloup	175 €		60 €		
	Extérieur	325 €		70 €		
utilisation privée familiale plus de 70 personnes	Chanteloup	250 €		60 €		
	Extérieur	375 €		70 €		
Associations	Chanteloup	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Extérieur	500 €	non	70 €	non	non
Entreprises	Chanteloup	350 €	35 €	60 €	35 €	35 €
	Extérieur	500 €				
Réunions organismes et groupements professionnels	Chanteloup	gratuit	gratuit			
	Extérieur	175 €				
Banquets de classe	Chanteloup	gratuit		gratuit		
	Extérieur	375 €				
Sépultures		gratuit		gratuit		
journée supplémentaire	Chanteloup	150 €		60 €		
	Extérieur	200 €		70 €		

<b>Pour chaque location :</b>	
<b>arrhes</b>	<b>25%</b>
<b>caution forfaitaire</b>	<b>700 €</b>
<b>caution ménage</b>	<b>100 €</b>
<b>chauffage (du 15/10 au 15/04)/jour</b>	<b>70 €</b>
<b>sono</b>	<b>60 €</b>
<b>caution</b>	<b>600 €</b>

<b>Associations commune</b>		
<b>caution forfaitaire</b>		<b>150 €</b>
<b>caution ménage</b>		<b>100 €</b>
<b>chauffage</b>		<b>gratuit</b>
<b>sono</b>		<b>gratuite</b>
<b>caution sono</b>		<b>600 €</b>

<b>Associations intercommunales</b>	
<b>une seule location gratuite / an si l'alternance inter communale est respectée</b>	
<b>si plus d'une location</b>	<b>tarif extérieur</b>

<b>* Salle de la Grande Fontaine :</b>	<b>pas de chauffage</b> <b>pas d'équipements pour cuisiner hormis un microondes</b> <b>Soirée dansante interdite</b> <b>ménage obligatoire</b>
--	---

<b>utilisation privée familiale :</b>	<b>réunion de famille, anniversaire, copains sans droit d'entrée</b>
---------------------------------------	--

<b>Ménage obligatoire pour restitution de la caution et comprend :</b>	<b>le balayage</b> <b>serpillage si nécessaire</b>
--	---

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE Les jour, mois et an que ci-dessus.  
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Le Maire,  
 Olivier RIO